



ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ DE DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA FEMME EN VILLE DE BUTEMBO

MUKIRANIA Kahambu Nosta*

Résumé :

Les associations de solidarité de développement constituent les grandes « forces » communautaires reconnues et capables aujourd'hui de se concerter et de prendre des initiatives populaires indispensables à la promotion et à la participation des femmes à l'amélioration de bien-être collectif. C'est ainsi que cette étude analyse le fonctionnement, les facteurs favorisant l'émergence des associations féminines (mutuelles de solidarité et mutuelles de santé) ainsi que leurs contribution réelle au développement. Les résultats de l'étude ont révélé une participation importante des femmes dans le mouvement associatif, cadre social pour la constitution de nouvelles alliances et pour l'autopromotion. Ils font ressortir clairement l'importance des changements induits par la solidarité à travers la facilité d'accès au crédit associatif et aux soins médicaux (cas particulier pour la MUSADE). Celle-ci confère aux femmes, population démunie et longtemps négligée dans la sphère économique, la possibilité d'accumuler les avoirs. L'accumulation du capital réalisée dans le commerce, l'organisation d'une activité génératrice de revenu plus ou moins permanent en plus de l'agriculture, sont autant des possibilités que la solidarité confère à la population féminine, qui lui permettent de disposer des moyens de façon à réduire leur vulnérabilité face aux chocs possibles et de renforcer leur capacité de faire face aux besoins quotidiens. La solidarité associative permet ainsi aux femmes d'améliorer leur niveau de vie et celui de leur ménage.

Summary:

The associations of development solidarity constitute great "forces" recognized and capable, today, to concert itself and take popular initiatives indispensable to the promotion and participation of women for the improvement of collective welfare. That is why this study analyses the functioning, the factors favouring the emergence of women's associations (mutuals of solidarity and mutuals of health) as well as their real contribution to development. The results of the study have shown an important participation of women in the associative movement, social frame for the constitution of new allies and for the self-promotion. They clearly show the importance of changes led by the solidarity through the access facility to associative credit and to medical cares (particular case for MUSADE). This one confers to women, vulnerable population and neglected for a long time in the economic sphere, the possibility to accumulate the havings. The accumulation of capital realized in commerce, the organization of a revenue-making activity, more or less permanent, apart from agriculture, are mostly possibilities that the solidarity confers to feminine population, which allow to it to have means in order to reduce their vulnerability face to possible shocks and to reinforce their capacity of facing the daily needs. The associative solidarity allows then women to improve their life level and the one of their household.

I. INTRODUCTION GENERALE

Toute société est organisée selon un certain partage des rôles entre ses divers membres. De tout temps et dans toutes les civilisations, les rôles masculins et les rôles féminins ont été distinctement définis et souvent imposée par l'homme qui détient le pouvoir politique et organise la société. Dans les communautés traditionnelles, la femme se voit naturellement limitée à un rôle familial¹. Soumise aux conditions de fécondité naturelle, la femme est pleinement occupée par sa fonction de mère et de « gardienne » du foyer. Ceci n'est pas une tâche mince et l'on peut dire que la femme tient le foyer familial qui est à la fois une unité de production et une unité de consommation indispensable pour l'épanouissement du ménage.

* Faculté des Sciences Economiques et Gestion - Université Catholique du Graben, B.P. 29 Butembo,

¹ AN, *Emploi des femmes*, O.C.D.E., Paris 1970, page. 13

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

De fait, par des efforts individuels et collectifs, les hommes et les femmes veulent toujours rendre meilleures leurs conditions de vie. C'est donc une lutte pour l'amélioration de bien-être humain et le développement qu'Albert Trevoedjre définit comme : « *un effort de sur soi, qui s'appuie sur l'environnement naturel pour arriver à couvrir les besoins essentiels au niveau des familles et par solidarité au niveau des groupes* »¹. Le sous-développement, combattu par l'homme, est considéré comme un état caractérisé à la fois par la faiblesse de la production, de revenu et le manque d'initiatives. Il conduit à la paupérisation excessive de larges couches de la population dans les pays en de développement où les structures socio-économiques moins solides ne permettent pas l'épanouissement des catégories vulnérables (femmes) et les masses populaires.

C'est ainsi qu'actuellement, on fait appel à toute sorte d'organisations publiques, non gouvernementales que privées de toute nature pour lutter contre la pauvreté, les inégalités sociales et le sous développement. Ces organisations initient divers types de projets et entreprennent des actions permettant aux populations d'accéder à un niveau de développement plus acceptable. Ils prennent plusieurs formes notamment des mutuelles, des groupements paysans, des syndicats, d'initiatives pour le développement, des tontines et d'autres comités de développement au niveau des collectivités locales, même en l'absence de l'Etat, appelés organisations non gouvernementales, mutualités de solidarité.

L'on pourrait certes s'interroger non seulement sur les facteurs favorisant le fondement et l'émergence de ses associations ; mais également leur apport sur la valorisation de la femme en tant qu'actrice de développement en milieu paysan tout comme en milieu urbain. Telle est la principale préoccupation faisant l'objet de notre réflexion, à laquelle nous tenterons de donner une réponse tout au long de notre analyse.

D'emblée, face à la marginalisation des femmes dans notre milieu, celles-ci auraient une propension à s'unir dans les associations susceptibles de défendre leurs intérêts et droits afin de recouvrer leur place dans la société et, grâce au mouvement associatif, d'améliorer leur productivité et partant, leur niveau de vie.

Il se pourrait pourtant que la performance de ces associations de solidarité dans la résolution de problème relatif à la promotion de la femme dépendrait de son niveau de conscientisation et de l'importance de nombre des adhérentes et de degré de leur participation aux activités améliorant leurs conditions vitales et leur épanouissement.

Il serait enfin probable que les actions de ces associations dans le domaine de mobilisation de l'épargne et d'octroi de crédit constituent les avantages pour les membres et que ceux-ci peuvent être accrus par l'augmentation des cotisations (ou l'aide extérieure) et des emprunts.

Pour mieux appréhender notre thème, nous avons fait recours à trois approches :

- l'approche analytique pour examiner les facteurs qui peuvent expliquer la motivation des femmes au sein des associations de solidarité,

¹ A.TEVOEDJRE, *La pauvreté, richesse des peuples, économies et Humanismes*, les Ed. Ouvrières, Paris, 1978, page.41

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

- l'approche fonctionnaliste qui sert à comprendre le mode de travail de ces associations, et leurs stratégies d'intervention.
- L'approche historique pour décrire les différents processus de formation de différentes associations dans lesquelles les femmes sont impliquées.

Ces approches méthodologiques ont été appuyées par des techniques documentaires, des observations et des interviews qui ont permis d'obtenir des données auprès des associations cibles. Une enquête par questionnaire a été organisée et nous a permis de collecter des renseignements sur les différentes réalisations et d'identifier les facteurs de motivation des membres des associations.

II. PORTRAIT GENERAL DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE

Dans cette partie, il est question d'aborder l'objet des *associations de solidarité*, acteurs qui interviennent dans le champ de la politique sociale. Il s'agit, dans un premier temps, de déterminer les spécificités de l'association d'action solidaire tant au niveau de la forme que de son fonctionnement. En effet, celle-ci est une forme spécifique d'organisation, elle se distingue de l'Etat et de l'entreprise.

II.1. Considérations théoriques sur les concepts fondamentaux

Evoquant une aspiration de l'homme, devenu aujourd'hui une revendication, pour plus de mieux-être, le développement désigne l'amélioration des conditions de vie des hommes que certains auteurs, pour distinguer cette signification des autres, appellent « *progrès humain* », dont le contenu renferme l'assouvissement des besoins prioritaires de l'homme de « *vivre plus* », d' « *avoir plus* », besoins résumés par la désirabilité de l'« *être plus* » voulu idéal ou réaliste comme une utopie dynamique¹, ou, selon François Perroux, comme « *la conquête d'un statut humain de vie* »².

Au fait, n'est-il pas que, par l'intermédiaire des associations de solidarité, l'on parvienne au mieux-être de certaines couches de la population. Il convient donc de procéder, au préalable, à une élucidation des concepts principaux ayant trait à la solidarité, pour enfin passer en revue le changement des rôles de la femme.

II.1.1. La solidarité, lien social

La doctrine du solidarisme est fondée sur le principe de la dette entre les différentes générations. L'homme n'est toutefois pas seulement débiteur de ses ancêtres. Une part importante de son activité, de sa priorité, de sa liberté et de sa personne résulte de l'échange de services qui s'établit entre lui et les autres hommes. Cette part est sociale et doit être mutualisée. Autrement dit, la solidarité est bien le fondement du lien social, elle doit correspondre à une adhésion rationnelle émanant d'un contrat tacite qui lie l'individu à la société comme un tout. Puisqu'il y a, pour chaque homme vivant, une dette envers tous les hommes

¹ J. SERGES, *Les conditions du progrès humain* (3^e éd. mise en jour), Kinshasa, CEPAS, 1996, p5-6

² F. PERROUX, Cité par M. MUSUA, *La rationalité du développement et l'Etat africain, dans Philosophie africaine : Rationalité et rationalités. Actes de la XIVe Semaine philosophique de Kinshasa* (du 20 au 30 Avril 1994). (R.P.A, 24), Kinshasa, F.C.K, 1996, p 411

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

vivants, « à raison et dans la mesure des services à lui rendre par l'effort de tous »¹, il est souhaitable qu'aux contrats librement consentis entre particuliers soit ajouté, en toute clarté, un contrat général qui les tient tous unis. Cet échange de services continu, que nous pouvons appeler un quasi-contrat d'association, lie tous les hommes entre eux.

Ainsi, le solidarisme s'affirme comme « *garantisme* ». La justice n'existera entre les hommes que s'ils deviennent des associés solidaires en neutralisant entre eux les risques auxquels ils sont confrontés. Le solidarisme n'aboutit pas à une socialisation intégrale des profits et des pertes de chaque individu, mais à une socialisation partielle susceptible d'éviter la détresse absolue et la grande pauvreté. Il est, par ailleurs, à préciser que le terme de solidarité a aujourd'hui trois significations très différentes : il désigne une aide ou entraide personnelle ou associative par définition volontaire ; la solidarité sociale et nationale ; la solidarité familiale.

II.1.2. Solidarité et groupe social

Les expressions « *solidarité sociale* » ou « *solidarité familiale* » sont aujourd'hui tellement évidentes qu'elles apparaissent comme pléonastiques. D'une part, la notion de solidarité sociale va jusqu'à se confondre avec celle de la société. D'autre part, elle est consubstantielle à celle de la famille au point où ce qui caractérise cette forme de groupe est le mode de solidarité entre les membres qui le composent.

A ce propos, on doit noter que la classification des formes sociales suppose très largement la définition de la sociabilité qui leur est communément associée, même si les critères utilisés pour les déterminer sont plus « *extérieurs* » au sens de DURKHEIM², comme la sanguinité qui distingue la communauté de voisinage de celle des amis, le critère géographique différenciant ces deux dernières.

En effet, à un type de groupe est habituellement associée la sociabilité correspondante, si bien que définir un groupe revient le plus souvent à distinguer les formes de relations sociales reliant les membres qui en font partie et au moins, pour une part, la « *solidarité* ».

Par définition, toute solidarité est sociale de sorte qu'on peut se demander pour distinguer, voire opposer la solidarité de type familial à la solidarité sociale – certains diraient sociétale – alors que ce qui les différencie logiquement est souvent plus affaire de forme que de contenu.

II.2. Identification et contexte historique

Les mouvements solidaires en Afrique et dans d'autres pays en voie de développement sont très largement répandus sous les formes traditionnelles très vivantes.

II.2.1. Association de solidarité, un fait naturel

Le travail en association est au centre de la vie en Afrique aussi bien sur le plan social, économique que religieux. Prise dans un sens très large, la vie

¹ Serge Paugam, *Repenser la solidarité*, Presses universitaires de France, Paris 2007, p.13

² DURKHEIM, cité par Serge Paugman, Op. Cit. p 170

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

associative est à la base de la société africaine. Celle-ci, en effet, s'est historiquement organisée au travers des groupes sociaux à caractères religieux, ethnique, géographique, économique, dont les chefs avaient pour fonction essentielle de négocier, au nom de la communauté, avec les institutions extérieures : empires africains, razzias, nomades, administrateurs coloniaux, Etats post coloniaux¹.

Particulièrement en Afrique, le début des années 80 et plus encore les années 90, ont vu une évolution rapide qui s'est traduite par une véritable explosion associative dans un grand nombre de pays africains parce que l'action non gouvernementale apporte son soutien prioritairement aux groupes les plus défavorisés. Les associations sont de plus en plus nombreuses à jouer un rôle capital dans des projets et programmes qui bénéficient directement aux nécessiteux.

II.2.2. Les associations de solidarité au sein de l'économie

Elles peuvent appartenir au secteur informel dès que ce dernier est considéré comme celui des activités qui échappent aux normes étatiques. Toutefois, comprenons qu'elles sont aussi l'un des acteurs de l'économie d'autant plus que ce secteur régit les mouvements qui veulent, d'une manière sensible et efficace, atteindre les objectifs personnels de chaque membre au moyen des efforts collectifs.

De ce fait, l'économie sociale regroupe, d'après DEVELTERE, les activités économiques exercées par les sociétés, les associations,..., dont l'éthique se traduit par les principes de : « *Finalité de service aux membres, autonomie de gestions, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition du revenu* »².

Outre son aspect juridico-structurel, l'association de solidarité a aussi un aspect économique non négligeable. De fait, partant de sa définition, il en résulte deux aspects. Dans une première approche, l'aspect social s'explique par la confiance que se font les membres et le lien solidaire qui les unit. Cette solidarité serait assimilée à une fraternité où « *tous vivent pour chacun et chacun pour tous* ». Dans la seconde, l'aspect économique assimile les cotisations à l'épargne ou au placement pouvant conférer aux membres l'accès à une assistance sociale, à l'épargne et au crédit d'une valeur supérieure aux cotisations. C'est pourquoi, dans les associations de solidarité, les membres profitent de l'épargne de toute la collectivité et peuvent recevoir des secours supérieurs à la mise personnelle³.

II. 2.3. Contexte d'évolution des associations de solidarité en Ville de Butembo

Si les associations de solidarité investissent de préférence dans le développement local c'est, affirment-elles, pour répondre aux attentes des couches de populations dont les besoins sont rarement au centre des politiques publiques

¹ KITAPINDU MIGENI F., *Guide pratique de l'ONG* ; tome 1, Ed. CNONGD, RDC, 2004, p23

² DEFOURNY J et DEVELTERE, *Economie sociale au Nord et au Sud*, Des Bosselles, 1999, p. 20

³ BERNARD. Y. et COLLI J.C., *Dictionnaire économique et financier*, éd. Seuil, Paris 1996, p. 985

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

de développement. Ces associations trouvent ainsi une origine ou une histoire particulière ou régionale et universelle.

Si, l'histoire de la République Démocratique du Congo, et plus particulièrement celle de la ville de Butembo, fait état de l'existence ancienne des associations sous des formes différentes, nous pensons que, sous leur statut moderne, les plus anciennes auraient été créées suite à la crise sociopolitique et économique généralisée consécutive aux pillages des années 1991-1993.

Appelée de fois « Bughuma » (signifiant l'union, l'unité, la solidarité en kinande, langue vernaculaire du milieu), les organisations de solidarité à Butembo encouragent le désir de s'associer, pour répondre, par un effet de synergie réelle, aux besoins sociaux et matériels des membres.

Ces associations sont des expressions de la solidarité. Elles sont, à travers la vie commune entre les membres, comme un substrat de construction de la société basée non seulement sur la charité, mais sur la cohésion qui sauvegarde le respect des droits et partant, assure la coopération, la circularité d'actions, condition préalable pour réaliser une performance impossible ou difficile à atteindre par un solitaire aussi laborieux qu'il paraisse.

II.3. Typologie des associations de solidarité

La solidarité s'exprime envers les plus démunis sans attendre une contrepartie en retour de la part du bénéficiaire. Qu'elle soit organisée par l'Etat, par les organisations confessionnelles ou par la société civile, la solidarité reste la seule réponse à l'exclusion permanente des marginalisés.

En prenant un recul et en se portant sur une vision globale des associations, il importe de retenir que le droit congolais reconnaît trois sortes d'associations¹ : associations sans but lucratif, associations caritatives et associations professionnelles.

II.3.1. Les associations sans but lucratif (A.S.B.L.)

La loi qui régit les A.S.B.L. du Congo stipule que : « l'association sans but lucratif (A.S.B.L.) est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, si ce n'est à titre accessoire, et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel »². L'article 2 de la loi N°004/2001 du 20 juillet 2001 subdivise les associations sans but lucratif en deux catégories³ :

- organisation non gouvernementale (O.N.G. en sigle) ;
- associations à caractère culturel, social ou éducatif ou économique.

II.3.2. Les associations caritatives

Ce sont des associations des personnes, à but non lucratif, qui se proposent de mener, au moyen des cotisations versées par les membres, une action sociale de prévoyance, de solidarité et d'entraide. Elles ne sont pas à confondre avec les A.S.B.L., mais bien des associations à but humanitaire, au sein desquelles les

¹ LUKOMB NGHENDA, *Droit congolais des sociétés*, tome 1, Kinshasa 1995, p. 215

² Loi N° 004/2001 du 20 juillet 2001, portant dispositions générales applicables aux A.S.B.L. et aux Etablissements d'utilité publique, p. 1

³ Loi N° 004/2001 du 20 juillet 2001, p. 1

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

avantages obtenus sont accordés aux membres du regroupement lui-même et aux tiers à celle-ci. Parmi celles-ci on peut distinguer les mutuelles et les associations confessionnelles ou associations de culte.

II.3.3. Les associations professionnelles

Les associations professionnelles, comme on peut le constater partout, sont essentiellement de deux types : les syndicats et les corporations.

Les syndicats sont des groupements ayant pour mission de défendre les intérêts de leurs membres dans une profession ou un métier ou alors dans une entreprise. C'est pour cette simple raison que l'on distingue les syndicats patronaux des syndicats des travailleurs. Le but exclusif du syndicat est celui de l'étude de la défense et du développement des intérêts professionnels ainsi que du progrès social, économique et moral de ses membres.

Par ailleurs, une corporation est une association d'artisans groupés en vue de réglementer leur profession et défendre leurs intérêts¹.

Au sens large, les associations dont il est question ici sont des mutuelles d'entraide qu'on observe dans des métiers (chez les enseignants, les commerçants, les bouchers, les taximen, les artisans, etc.). Les membres s'organisent autour d'une question particulière de leur métier, laquelle question exige d'eux la mobilisation des ressources. Ils décident de la collecte et de l'affectation à donner à ces ressources.

La collecte dépend des possibilités qui s'offrent aux membres. Elle peut se faire par une ouverture d'un compte dans une institution financière, par retenue à la source, etc. L'affectation consiste en la résolution d'un problème contenu dans l'objet social du groupe. Aussi, peut-elle consister en un placement des fonds dans une activité lucrative avec accord des membres.

II.4. La solidarité, clé de développement pour les femmes

Les femmes souffrent plus que les hommes de différentes formes de pauvreté ; « *Si nous étions cent personnes sur cette terre, quinze adultes seraient analphabètes, dont dix seraient des femmes* »². Pourtant, elles jouent, nous l'avons dit, un rôle très important dans la société.

En effet, la tradition fait obligation à la femme dans la plupart des sociétés africaines, et en particulier dans la société Yira, de contribuer, pour une part, à l'entretien et à la subsistance de la famille. Cela va de la fourniture d'une partie des aliments à l'achat des vêtements pour les enfants, à la participation aux frais médicaux, de scolarisation. Mais, ce qui n'était autrefois qu'une contribution à la famille se transforme aujourd'hui en obligation. Les femmes sont de plus en plus responsables de la sécurité alimentaire des ménages et de la survie de la famille et en particulier celle des enfants.

II.4.1. Pauvreté féminine

A l'évidence, la proportion plus élevée des femmes souffrant de différentes formes de pauvreté tient à leur accès inégal à l'instruction, aux moyens de production et à la propriété, au contrôle des biens ainsi que, dans certains cas, aux

¹ ANONYME, *Micro Robert*, éd. Paris XI^{ème}, 1988, p. 277.

² WWW.teamstoendpoverty.org

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

droits inégaux au sein de la famille et dans la société. En effet, ceci a une influence négative sur le foyer tout entier, particulièrement sur les enfants, et, par conséquent, sur la communauté entière. Face à cette situation, la conclusion s'impose d'elle-même, c'est la nécessaire obligation d'améliorer la productivité des femmes.

La femme, nous l'avons dit, doit produire. Elle a l'obligation de produire. Il faut mieux produire dans des meilleures conditions. En un mot, il faut lui permettre d'accroître sa productivité en allégeant son travail domestique et en lui dotant des instruments modernes de production.

Et, c'est à ce stade que l'expression de l'union des femmes trouve son sens. Ainsi, profitent-elles des prestations des associations, et s'il nous faut citer une qui est primordiale : l'accès au crédit mutuel, solidaire.

III. SOLIDARITE DE DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA FEMME

Réduire la pauvreté et accroître les revenus des populations marginales constituent des défis que les marchés et pouvoirs publics des pays en voie de développement ne peuvent seuls surmonter. La recherche des voies et moyens pour résoudre les problèmes du sous développement exige de plus en plus l'intervention des organisations volontaires et solidaires. Des projets de développement grandioses, conçus et réalisés dans les pays du Sud ont connu des résultats peu satisfaisants, très souvent parce que les populations locales et spécialement les femmes n'ont pas été impliquées dans ces projets.

III. 1. Présentation des associations de solidarité

Nous faisons ici un examen minutieux sous trois optiques distinctes : d'une part au sein des associations féminines, (IFED et UFAP), d'autre part, au sein des associations de santé (cas de la MUSADE), et enfin au sein des mutuelles de solidarité (MUSO). Il va, de fait, s'agir de percevoir l'incidence de ces associations de solidarité sur la promotion de la femme en ville de Butembo.

III.1.1. Les associations de défense des intérêts de la femme

Le développement suppose, est-il vrai, qu'il faut rechercher l'équilibre homme-femme en se concentrant plus sur la femme pour que les femmes et les hommes bénéficient de ce processus d'une manière égalitaire et que l'inégalité ne soit plus perpétuée.

C'est ainsi que, dans le cadre de promotion et de défense de leurs intérêts, les femmes s'associent et participent activement à la réalisation de certaines actions de développement solidairement.

Nous pouvons remarquer que le mouvement associatif féminin se présente comme une contribution à la recherche des voies et moyens de réduire la pauvreté féminine mais aussi comme une façon de bannir toute forme de discrimination sexuelle. C'est pourquoi, la majorité des associations féminines visent en général les objectifs que voici :¹

¹ LOFEPACO, *La voix de la femme rurale*, Bulletin trimestriel de la liaison n°3, Septembre 2005, Butembo, p. 3

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

- élever le niveau économique des femmes au sein des organisations en renforçant le fonds de roulement des activités génératrices de revenu par l'octroi de micro-crédit rotatifs ;
- défendre le statut social de la femme en mettant un accent particulier sur les formations diversifiées et sur le renforcement des capacités ;
- échanger les expériences entre femmes en valorisant leur rôle économique dans le milieu.

En effet, pour la réalisation de leurs objectifs, les associations féminines peuvent signer des contrats de partenariat avec d'autres acteurs de développement par le biais du conseil d'administration. Il s'agit essentiellement d'un partenariat institutionnel, technique, matériel et financier. Les principales activités des associations féminines sont axées autour de la formation des femmes « leaders », de l'accès au micro-crédit et de la défense des intérêts de la femme.

III.1.2. Les associations pour la promotion de la Santé

L'association de santé est une association volontaire des personnes, à but non lucratif, dont la base de fonctionnement est la solidarité entre tous les adhérents. Au moyen des cotisations des adhérents, et sur la base de leurs décisions, l'association organise des actions de prévoyance, d'entraide et de solidarité dans le domaine de la santé.

Elle combine les deux principes fondamentaux de l'assurance et la solidarité. Par cette solidarité, les adhérents d'une association de santé expriment leur volonté de prendre en main eux-mêmes leurs problèmes, en s'assistant mutuellement. Ils s'engagent dans un processus de développement individuel et collectif. L'association de santé constitue de ce fait un mouvement social.

Dans cette perspective, nous avons fait allusion à la MUSADE (Mutuelle, Santé et Développement), placée sous la tutelle du Ministère de Santé. Son siège est établi à Butembo et ses actions s'étendent sur les territoires de Beni et Lubero ainsi que dans les villes de Butembo et Beni.¹

L'objectif principal s'exprime en terme simple par l'« accessibilité aux soins de santé de qualité » aux membres. Et d'une manière spécifique, la MUSADE vise :

- la promotion de la dynamique de la solidarité communautaire en santé ;
- l'allègement de la tâche des soins de santé aux membres ;
- l'amélioration de la qualité de soins au niveau des formations sanitaires ;
- la promotion d'une bonne gestion financière au sein des formations sanitaires et d'une caisse spéciale pour les soins de santé des indigènes.

Pour atteindre ces objectifs, les adhérents de la MUSADE paient une cotisation annuelle représentant les frais d'assurance maladie de la période considérée.

III.1.3. Les mutuelles de solidarité

Les mutuelles de solidarité sont des associations solidaires dont la mission est de collecter les cotisations des membres sous forme d'épargne en vue de les

¹ Nos enquêtes auprès de la MUSADE

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

leur distribuer sous forme de crédit pour financer leurs activités économiques et, ainsi, assurer les besoins courants.

Après une longue expérience dans les mutuelles du type « vughuma », quelques femmes, informées des MUSO, optèrent pour celles-ci, les préférèrent et se décidèrent de commencer comme les autres. Les MUSO de Butembo et de ses environs ont été initiées par la LIDE qui s'occupe de l'initiation, l'implantation, la sensibilisation, l'animation et la formation des membres.

Outre cela, la Ligue pour le Développement (LIDE) s'occupe de refinancement des MUSO au moyen de la caisse de crédit rural de développement (CCRD). La LIDE représente aussi les MUSO auprès du gouvernement qui l'a agréée par l'arrêté n°1893 MINI PLAN II D J/90 du 05 octobre 1990 ; et contracte des prêts pour elles auprès des institutions financières si la CCRD ne parvient pas à les satisfaire. La LIDE voudrait faire des MUSO, après une longue période d'expérience et de fonctionnement, des banques villageoises, ou des institutions micro-financières de proximité villageoises dont la vocation est de promouvoir les populations déjà défavorisées par l'épargne et le crédit en caution solidaire.

L'objectif global poursuivi par les MUSO est de permettre aux populations les plus démunies d'accéder. Il convient de noter que la qualité appréciable d'une MUSO ne dépend pas seulement du montant épargné mais aussi et surtout de la cohésion de ses membres. Au sein d'une MUSO, l'épargne n'est pas rémunérée comme dans une banque ou caisse d'épargne. Toutefois, les membres peuvent se convenir sur le partage du profit, déduction faite des charges de fonctionnement, ou sur l'investissement collectif. L'activité de crédit, quant à elle, concerne aussi bien l'accès au prêt à condition d'être règle des cotisations et d'être active au sein de l'association, d'être crédible à l'égard des autres membres et d'avoir une certaine ancienneté. Le délai est déterminé par l'assemblée générale conformément à l'utilisation du montant sollicité. Tout retard dans l'échéance de remboursement des prêts est sanctionné par une amende dont le taux est fixé par l'assemblée générale.

III.2. Dynamique solidaire et réalisations féminines

La promotion de la femme s'étend non seulement dans le sens de la satisfaction des besoins essentiellement considérés comme le minimum vital, mais aussi la garantie des conditions socio-économiques susceptibles d'apporter un plein épanouissement dans le milieu par l'accès à un revenu stable et régulier, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'instruction et aux moyens d'expression culturelle et l'accès à une technologie adaptée au contexte du milieu à question. La satisfaction individuelle ou collective de ces besoins ainsi définis constitue, à notre avis, la promotion à laquelle ont droit les femmes en ville de Butembo.

III.2.1. Caractérisation et motivation des enquêtées

Trop pauvres ou trop loin de tout, les femmes exclues du crédit sont nombreuses en ville de Butembo et sont membres des associations de solidarité. Parmi celles faisant l'objet de notre étude, soit 180 femmes, 72 (soit 40%) sont membres des associations féminines et 108 (soit 60%) sont des membres des MUSO. Plus de 60% sont mariées, environ 35% sont des veuves, les célibataires sont minoritaires avec aucune divorcée. Elles ont un âge qui varie entre 18 et 60

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

ans. Nous ne donnons pas ici des chiffres précis puisque certaines enquêtées ne voulaient pas se prononcer avec exactitude sur leur situation.

L'émergence du secteur associatif est due à un certain nombre des facteurs. Nos analyses ont révélé toutefois que les motivations des femmes à adhérer aux associations de solidarité peuvent être regroupées en trois catégories : ¹

- *l'exclusion d'une grande majorité de la population* (surtout celle féminine) des circuits financiers classiques. Il faut sans doute voir dans cette exclusion l'une des explications majeures de l'existence des circuits financiers informels ;
- *le manque d'intérêt des institutions financières* pour les petites unités économiques (ménages à faibles revenus). Diverses raisons sont évoquées pour expliquer cette attitude : les préjugés (les ménages à faibles revenus sont incapables d'épargner), le coût moyen élevé de petites transactions, les risques encourus en matière de crédit ;
- *le faible développement des réseaux d'intermédiation financière* en milieu urbain, la gamme restreinte des services proposés dont la qualité ne correspond ni aux besoins des femmes en matière d'épargne et de crédit, ni aux mentalités les plus répandues, notamment au niveau des procédures.

En outre, le réseau financier institutionnel présente une insuffisance pour éviter de longs déplacements et sa productivité impose des pertes de temps considérables. Les formalités et les procédures sont souvent incompréhensibles par les personnes sans connaissances financières, parfois même illettrées.

Enfin, *les circuits institutionnels* ne considèrent pas les titulaires de petits revenus comme les clients potentiellement intéressants, bien que ceux-ci manifestent une véritable volonté d'épargner et des besoins qui trouvent un exécutoire dans les circuits informels.

Les femmes ressentent particulièrement et parfaitement cette exclusion, et comme pour pallier cette insuffisance, elles se sont fait des mécanismes de défense parmi lesquels le plus important est la dynamique solidaire en association.

III.2.2. Comparaison entre cotisations et prêts

Il s'agit d'examiner s'il existe un lien de dépendance entre les cotisations et les prêts en considérant leurs totaux annuels au cours de la période allant de 2005 à 2007. Les montants de cotisations et des prêts contractés par les membres sont renseignés dans le tableau 1 :

¹ Nos enquêtes

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

Tableau 1 : Cotisations et prêts accordés (en dollars américains)

Année Association	2005		2006		2007	
	Cotisations	Prêts	Cotisations	Prêts	Cotisations	Prêts
IFED	1410	2320	1890	2750	1920	2590
UFAP	1770	2885	2350	3150	2805	3540
UFDD	2030	2450	2570	2710	2975	3140
VERS LE SOMMET	1960	2850	2075	3100	3270	4180
TUNDA LA NGUVU	1470	2410	1470	2230	2570	3330
TARAJA	910	1090	2908	3310	2970	3130
SHUKURU	1700	2860	1920	1210	2800	3210
WEKEYA KESHO	2970	3270	3230	3540	3350	3880
LIFE	1400	2140	1805	2040	1860	2180
LE GRENIER	540	940	1170	1970	1250	2050
HIRONDELLE	1800	2230	2250	3120	2430	3070
TOTAL	17960	25445	23638	29130	28200	34300

Source: Adaptation personnelle

Il ressort de ce tableau 1 que les membres profitent plus du crédit que de l'épargne vue que les montants de prêts sont supérieurs à ceux des épargnes ; ceci nous permet de confirmer notre quatrième hypothèse. En plus, ce sont les anciens qui profitent des prêts plus importants que les nouveaux, cela étant dû au nombre de fois qu'ils empruntent et partant à la connaissance de leurs habitudes de paiement.

III.2.3. Assistance sociales

L'intervention dans les cas sociaux tels que naissance, maladie, deuil, ... est financée par l'argent de la caisse rouge. Les membres de l'IFED, UFAP et MUSO sont repartis en sites qui leurs permettent de réunir des cotisations extraordinaires en cas de besoins d'assistance sociale à un membre. Ainsi, en cas d'incendie de la maison de l'un des solidaires, les membres apportent au sinistré, matériaux de construction, habits, couvertures, ... tout ce qui permet le rétablissement d'une famille. En cas de maladie, le membre bien portant assiste le malade. Chacun participe aux dépenses par un apport financier régulier dans la caisse. Suivant la situation de cette caisse, ces associations interviennent par le paiement des factures, apport de sucre, pain, pétrole... En cas de décès, ils assistent le membre éprouvé en participant aux différents travaux organisés en la circonstance, le groupe peut apporter le bois de chauffage, les produits alimentaires, etc.

Eu égard à ceci, il ressort un tableau qui essaie de reprendre certains cas sociaux fréquents et le degré d'intervention y afférent.

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

Tableau 2 : Degré d'intervention dans les cas sociaux par association.

Cas sociaux Associations	Maladie	Naissance	Deuil	Mariage
IFED	5	6	50	40
UFAP	5	8	50	30
UFDD	3	3	30	30
VERS LE SOMMET	5	5	30	30
TUNDA LMA NGUVU	2	5	20	20
TARAJA	3	3	30	30
SHUKURU	2	5	40	30
WEKEYA KESHO	2	5	15	15
LIFE	5	5	30	30
LE GRENIER	3	5	50	15
HIRONDELLE	3	3	30	20
TOTAL	38	53	375	290
MOYENNE	3,45	4,8	34	26

Source : Nos enquêtes

Au regard de ce tableau, il ressort que les membres de chaque association se conviennent pour un montant fixe pour chaque cas et pour tout membre (autant que le cas concerne directement ou indirectement le membre ou non).

Par ailleurs, il n'est pas surprenant de voir le degré d'intervention différer selon chaque cas type. Des écarts sont grands quand il faut considérer le deuil ou le mariage. Cela tout simplement parce que la culture (émanant de la coutume « nande » joue pour une grande part) du milieu exige l'apport d'une chèvre pour une participation responsable à ces événements.

Quant à la maladie, et surtout en cas de naissance, l'idée c'est qu'il « faut accueillir le nouveau bébé par une poule ». Ainsi, peut-on intervenir soit en nature soit en espèce.

Les effets en termes d'accumulation de capital peuvent être lus dans le tableau ci-dessous élaboré sur base des appréciations des femmes enquêtées depuis qu'elles sont membres de leurs associations de solidarité.

Tableau n°3 : Incidence du crédit mutuel sur l'activité des membres

Effectif Résultat	Associations féminines		Mutuelles		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Associations	Mutuelles
Accroissement	51	70,8	98	90,7	149	82,8
Etat stationnaire	13	18,1	7	6,5	20	11,1
Diminution	8	11,1	3	2,8	11	6,1
TOTAL	72	100,0	108	100,0	180	100,0

Source : Nos enquêtes.

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

Comme l'indique ce tableau, 82,8% des enquêtées ont enregistré une augmentation de leur capital. Pour 11,1% d'individus, le capital initial¹ est resté constant et 6,1% de femmes ont connu une diminution, c'est-à-dire leur capital actuel est inférieur au capital initial.

Il faut, cependant, remarquer que l'impact est fortement lié aux profits personnels des membres. Mais, il dépend également de l'accessibilité des crédits dont jouissent les emprunteurs. Signalons pour ce faire que le crédit moyen maximum varie entre 700\$ et 800\$ (dollars américains)².

Par ailleurs, les femmes peuvent bénéficier, à part le crédit mutuel, des crédits agricoles (semences, engrais,...) ou crédits élevage (poules, chèvres, lapins, ...) de leurs partenaires ; les quels crédits restent rotatifs. En cas de vol, maladie ou mort de ces bêtes, le bénéficiaire de ce crédit est dans l'obligation de rembourser son dû. Ceci influence négativement l'activité du membre ; d'où 30% environ des membres qui ne savent pas évoluer dans leurs affaires. En sus, le mode de remboursement est similaire pour toutes les associations. Il se fait par tranche suivant les mensualités (entre 3 et 6 mois) ; les intérêts étant retenus à la source sur son montant épargné. Les taux d'intérêts peuvent varier selon chaque association de 3% à 10%. Pour ce qui est des cotisations, elles peuvent se faire, par semaine, par mois, par trimestre pour l'alimentation de la caisse selon les objectifs poursuivis.

III.2.4. Utilisation des ressources des membres

Généralement, les informations disponibles quant à l'affectation des ressources reçues par des membres grâce aux associations de solidarité sont très fragmentaires. Nous allons alors essayer de percevoir l'impact de ces ressources en termes de dépenses socio-économiques.

Tableau n°4 : Incidence sociale et sur l'investissement

Effectif / Affectation	Sans association		Avec association		Variation	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alimentation	180	100	180	100	-	-
Education	70	39	171	95	101	56
Investissement	4	2	124	69	120	67
Santé	97	54	180	100	83	46
Habillement	129	72	180	100	51	28
Logement	14	8	68	38	54	30
Mariage, deuil,...	0	0	4	2	4	2
Autres cas sociaux	0	0	2	1	2	1

Source : Nos enquêtes.

Au regard de ce tableau, toutes les femmes enquêtées affirment que leurs activités (financées) leur permettent d'améliorer la santé et l'habillement pour

¹Capital initial=capital avant crédit mutuel.

Nous avons pris en considération deux étapes : celle d'avant crédit et celle d'après crédit (=date de l'enquête)

² Nos enquêtes

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

respectivement 46% et 28% d'effet positif. Pour 95%, elles participent à la scolarisation (ceci est bien compris pour quelques femmes veuves en majorité qui contribuent au paiement des frais scolaires de leurs enfants, de leurs petits-fils et petites-filles); d'où une variation positive de 56%. Ceux qui ont réalisé des investissements (achat des parcelles, des téléphones mobiles, dépenses pour l'expansion de leur activité, création de nouvelles activités ou remplacement des vieux matériels), représentent 69%; Grâce à l'activité financée, un individu s'est acquitté de ses dettes envers ses amies et l'autre a payé les frais de libération de son mari de la prison.¹

De même, nous avons trouvé, à l'issue de nos enquêtes, que l'accès au crédit solidaire a permis aux femmes de réduire leur vulnérabilité et la dépendance auxquelles elles étaient constamment exposées : les unes dépendaient totalement des produits des champs caractérisés par l'irrégularité et/ou la saisonnalité, les autres vivaient des dons ; d'où leur sortie du ghetto (autopromotion). Grâce au mouvement associatif, plus de la moitié des membres disposent d'une source de revenu permanente (surtout pour le petit commerce)² ; d'où confirmation de notre deuxième hypothèse.

Tout au long de notre parcours, nous avons enfin rencontré quatre filles-mères et trois filles qui avouaient avoir retrouvé une autonomie financière et réalisent de l'épargne et d'autres investissements.

Ce faisant, tous ces éléments nous permettent de saisir à bien l'incidence de la dynamique solidaire pour la promotion des membres. Néanmoins, pour une bonne appréciation des résultats, il convient de considérer l'observation suivante. Lors de nos enquêtes, les déclarations font entendre que l'amélioration dépend très fortement des profils personnels des membres : expérience personnelle, charges familiales dont les principaux déterminants sont la taille du ménage et le niveau de revenu du chef, sollicitations et pressions sociales, etc. Nous infirmons alors notre troisième hypothèse.

Par contre, le facteur « *niveau de vie* » ou degré de pauvreté se reflète lorsqu'en répondant à la question de savoir pourquoi leur activité n'a pas prospéré, certaines déclarent qu'elles consomment tout le revenu (bénéfice). D'autres membres, puisqu'ils sont dans le dénuement grave, affectent le crédit à des dépenses de consommation qui s'avèrent urgentes (indispensables), au jour de l'obtention du crédit. Telles sont, ainsi, les affectations faites pour une part du montant de crédit à la scolarisation (frais scolaire), au remboursement des dettes, etc. Ceci les expose au risque d'insolvabilité qui peut conduire à l'engouffrement dans la dépendance. En effet, la première tranche peut être exigible pendant qu'elles n'ont pas encore des moyens nécessaires, tout simplement, parce qu'elles n'ont pas affecté le crédit dans une activité productive.

III. 3. Intégration de la femme congolaise au processus de développement

Pendant bien trop longtemps, les femmes ont représenté les 50% invisibles de la population du monde en développement (et cela a été vrai aussi dans les pays dit développés). Il est important de se rappeler que ce n'est qu'au cours de

¹ Nos enquêtes

² Ibidem

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

cent dernières années seulement que les femmes des pays industrialisés sont sorties d'un état de dépendance que ce soit sur le plan politique, économique, génésique, juridique, ou social. La situation a, bien entendu, évolué dans le bon sens, mais il n'en demeure pas moins vrai que la moitié de la population mondiale est toujours désavantagée et sous-estimée et sous-utilisée en tant que ressource économique¹.

Tout d'abord, nous voudrions faire un bref tour d'horizon des progrès réalisés par les femmes au cours de dix dernières années et du chemin qu'il nous reste encore à parcourir. Ensuite, nous souhaiterions tout particulièrement attirer l'attention sur un aspect fondamental de l'amélioration des conditions de la femme et de son intégration légitime au processus de développement, c'est-à-dire celui de l'éducation et d'autres impératifs d'une intégration effective. Enfin, nous nous proposons de commenter brièvement le marché du travail dans la problématique homme-femme et du développement de la ville de Butembo.

III.3.1. Progrès réalisés et chemin à parcourir

Il ne fait pas de doute que la situation des femmes s'est améliorée au cours de la dernière décennie. De par le monde, dans la plupart des pays en développement et d'une manière spécifique dans la ville de Butembo, un nombre de plus en plus grand de femmes instruites, les taux de mortalité ont baissé et le statut juridique des femmes s'est amélioré, sauf quelques exceptions flagrantes surtout en milieu rural. La participation des femmes à la population active a fortement augmenté plus spécifiquement, l'attitude vis-à-vis des femmes a commencé à changer grâce aux initiatives courageuses des groupes de femmes.

Il nous faudra toutefois admettre qu'il reste un long chemin à parcourir avant que les femmes jouissent pleinement d'un statut semblable à celui dont jouissent les hommes ou d'opportunités égales. Ce problème n'est pas spécifique ici chez nous, il est tout aussi préoccupant dans le monde. Le salaire des femmes n'atteint toujours que 60% à 70% de celui des hommes, ce qui révèle à la fois des contraintes aux types d'emplois auxquels les femmes peuvent aspirer et la pratique qui consiste à rémunérer les femmes à un salaire moindre que celui des hommes à travail égal.

En cas de récession économique, les femmes sont les premières à perdre leur emploi. Les filles, en particulier dans notre ville, ont toujours moins de chances que les garçons de recevoir une éducation décente. La couverture des soins de santé de base pour les femmes et les enfants est loin d'être généralisée.

Les droits juridiques des femmes sont plus restreints et ne sont pas respectés. L'attitude sociale vis-à-vis des femmes, notamment dans les sociétés traditionnelles, tend à mettre davantage l'accent sur leur rôle de chefs de famille non rémunérés et de procréatrices d'enfants. L'absence de leur pleine intégration à l'économie constitue un gaspillage dramatique des ressources.

III.3.2. Education féminine, productivité et bien-être social

Il est devenu évident dans la théorie et la pratique de développement que l'investissement dans l'éducation est très rentable pour la société. Les abondantes

¹ WWW. Bic +femme+be.fr

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

recherches économiques réalisées indiquent actuellement que l'éducation des filles est sans doute l'investissement le plus productif qu'une société puisse réaliser. Les économistes se plaisent de soupeser les avantages de tout type d'investissement en termes de rentabilité privée et sociale ; en d'autres mots, les avantages de l'investissement consenti pour l'individu et pour la société dans son ensemble.

L'éducation des femmes a un impact social énorme. Tout d'abord, donner aux femmes les connaissances dont elles ont besoin pour élever leurs enfants, réduit la mortalité infantile et améliore les pratiques sanitaires familiales. Les données brutes relatives à la ville de Butembo indiquent que les taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans diminuent systématiquement avec le nombre d'années d'éducation de la mère¹.

Ensuite, *l'éducation des femmes réduit le taux de fécondité*. Bien que l'on puisse débattre des avantages et désavantages économiques d'une croissance démographique rapide, le consensus qui se dégage indique que les sociétés pauvres qui ne disposent pas des mécanismes adéquats pour favoriser le plein emploi sont affaiblies par les conséquences des taux de croissance démographique très élevés et par les pressions subséquentes qu'ils imposent sur les ressources du pays. Enfin, l'évidence empirique indique que l'éducation des femmes réduit les taux de mortalité maternelle.

La libération des opportunités d'emploi et l'adoption pour les femmes du même statut économique que celui dont jouissent les hommes au niveau, par exemple, de l'accès au crédit à la propriété et aux avoirs sont des corollaires essentiels à la scolarisation. Le succès rapporté par des programmes de crédit axés sur des associations féminines telles que MUSADE et MUSO (associations de solidarité) montre à l'évidence que les femmes, même les plus pauvres, sont capables, si l'occasion leur en est donné, de devenir des entrepreneurs actifs, d'exploiter des petites entreprises, de rembourser des prêts et de s'enrichir.

L'essentiel toutefois est clair. L'éducation des filles constitue un investissement décisif pour la ville de Butembo et le principal outil pour libérer les femmes de leur statut trop fréquent des citoyennes de deuxième classe. C'est à la fois une priorité socio-économique et éthique.

III.3.3. Marché du travail

Les inégalités de genre et les différences d'accès aux emplois représentent des enjeux importants pour les économies à développement et plus particulièrement en République Démocratique du Congo, en raison de leur impact négatif à la fois sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Malgré l'objectif d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes qui apparaît dans la plus part des programmes stratégiques de réduction de la pauvreté (P.S.R.D.) et dans les objectifs du millénaire pour le développement (O.M.D.), on détient encore peu d'informations sur les questions de disparités de genre en R. D. Congo, ce qui contraint la mise en place des politiques plus adaptées et plus efficaces².

¹ Rapport Mairie sur l'éducation et la formation, Butembo, mars 2008, p. 14

² WWW. Weavershand.com/warp.html

Parcours et Initiatives N° 8 – Juin 2011

Parmi les inégalités entre les hommes et les femmes, les disparités sur le marché du travail à Butembo sont particulièrement importantes. S'il existe de fortes variations, les données dont on dispose permettent de dire que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les activités payantes, qu'elles ne sont concentrées de manière disproportionnée dans le secteur informel et l'emploi précaire et qu'elles sont payées moins que les hommes. Si l'accès au travail décent pour les hommes comme pour les femmes est bien au cœur de la lutte contre la discrimination féminine, les conditions plus difficiles que connaissent les femmes sur le marché du travail représentent un défi particulièrement important.

En effet, les études existantes montrent que l'accès des femmes à l'emploi et aux revenus a des externalités positives et contribue à réduire la pauvreté non seulement en raison de la contribution directe que les femmes apportent au revenu du ménage, mais aussi au regard des retours sur investissements supérieurs en matière d'éducation, du pouvoir de décision accru au sein de la famille et la réorientation des dépenses des ménages vers les besoins essentiels et en particulier en faveur de la santé et de l'éducation des enfants.

III.3.4. Les femmes dans la main d'œuvre agricole

En 1997, dans l'ensemble des pays en développement, l'agriculture représentait quelques 63% de l'emploi féminin total. Il s'agit encore du secteur le plus important pour l'emploi des femmes en ville de Butembo. En même temps, la part du travail effectué par les femmes dans le secteur informel reste élevée, que ce soit en milieu rural ou urbain. Les activités informelles fournissent de quoi subsister (en espèces ou en nature) à plus de 80% des femmes à faible revenu ; et cela trouve, le plus souvent, soutien et renfort dans la dynamique solidaire des mouvements associatifs des femmes.

Néanmoins ce type de travail n'est généralement pas reconnu car le secteur informel (dans et en dehors de l'agriculture) est souvent considéré comme une catégorie « résiduelle » qui serait de courte durée et qui, en plus, ne contribuerait pas de façon significative à l'économie nationale en terme de production. Nos enquêtes indiquent cependant que la main d'œuvre agricole féminine est sujette à des surcharges (produire seule pour l'auto-consommation et pour le marché, la demande étant de plus en plus croissante ; c'est difficile voire impossible) et devient sous-estimée car elle n'est pas à même de réaliser une production suffisante.

IV. CONCLUSION

Les grands regroupements, avec des modes de fonctionnement et de présentation divers, constituent les grandes « forces » associatives reconnues et capables aujourd'hui de se concerter et de prendre des initiatives communes. Dans le cadre de la solidarité de développement, le mouvement associatif accompagne le progrès social en offrant la chance aux populations féminines (sous emprise ou sous domination) à la promotion, à la création collective, à la participation des femmes et des groupes à la vie sociale.

Le présent travail a porté sur les « Associations de solidarité de développement et la promotion de la femme en ville de Butembo. Et ce, nous a permis de prêter une attention toute particulière sur les associations féminines

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

(IFED, UFAP), celles de santé (MUSADE) et les mutuelles de solidarité (MUSO) qui ont fait objet de notre étude. Notre préoccupation a porté sur une double question relative d'une part, au fonctionnement et à l'émergence de ces associations et, d'autre part, à leur apport s'agissant de la valorisation de la femme.

Les résultats de nos enquêtes sur l'intégration de la femme dans le processus de développement nous ont révélé une participation importante des femmes dans le mouvement associatif. Cela confirme l'idée très répandue dans les pays en voie de développement prônant que ce sont les femmes qui sont aujourd'hui le soutien du foyer. De cette réussite de ces associations, les femmes ont une vision positive et ne veulent pas abandonner. Pour elles, les associations de solidarité sont un cadre de vie, un cadre social pour la constitution de nouvelles alliances, un cadre de conseil mutuel et d'autopromotion.

Pour ce faire, une explication résultant de nos enquêtes fait ressortir clairement l'importance des changements induits par la solidarité à travers le crédit et l'accès aux soins médicaux (cas particulier pour la MUSADE). Celle-ci confère aux femmes, population démunie et longtemps éliminée de la plaque tournante, la possibilité d'accumuler les avoirs. L'accumulation du capital réalisée dans le commerce, l'organisation d'une activité génératrice de revenu plus ou moins permanent en plus de l'agriculture, sont autant des possibilités que la solidarité confère à la population féminine, qui lui permettent de disposer des moyens de façon à réduire leur vulnérabilité face aux chocs possibles.

Grâce à son activité (commerce), la femme parvient à faire face aux dépenses générées par des événements fortuits tels que la maladie ou le décès dans le ménage, la perte de la récolte, le vol, etc ; et à couvrir d'autres dépenses telles que l'alimentation, le versement de la dot, les frais scolaires. Car le crédit, fruit de solidarité a permis aux populations d'accroître leur patrimoine en termes d'accumulation et d'acquisition des richesses et de renforcer leur capacité pour faire face aux besoins quotidiens, laquelle capacité était dorénavant constituée essentiellement des produits de la récolte. Nous affirmons que la solidarité permet aux bénéficiaires d'améliorer leur niveau de vie ; il en résulte une valorisation de la femme dans sa contribution à la survie du ménage. Cela veut dire qu'on a tout intérêt à entretenir ce cadre pour le rendre plus efficace, efficient et durable.

En sus, les enquêtes ont prouvé que l'adhésion des membres était plus motivée par l'épargne et le crédit étant donné leur revenu maigre. Toutefois, compte tenu de la faiblesse de revenu et l'inadaptation aux structures formelles d'épargne et de crédit, les membres avouent avoir été satisfaits par les activités d'épargne et de crédit au sein de leurs associations de solidarité. Ainsi, confirmons-nous notre deuxième et quatrième hypothèse et en partie la première. Quant à la troisième, elle reste infirmée.

Au demeurant, dans l'économie sociale, l'épargne et le crédit « informels » ne doivent pas toujours être perdus de vue lors des études et analyses scientifiques ; car à la longue, ils peuvent constituer du ciment ou de soudure pour la construction des coopératives ou d'institutions financières, et partant aboutir à un grand mouvement associatif.

V. BIBLIOGRAPHIE

1. ALAIN GELEDAN, *Economie, le cours terminale Ben 15synthèse*, Guides plus, 8^{ème} rue Férou, Paris 1987.
2. ALBERT-LUCHAERING, *Les association d'action sociale, fonctionnement et regroupement, une perspective sociologique*, éd. I.E.S. n°5, Paris 1999.
3. ANDREE MICHEL et Alii, *Femmes et multinationales*, éd. Karthala, Paris, 1981.
4. ANONYME, *Archives de Sciences sociales de la coopération et du développement*, BECC, Kigali 1983.
5. ANONYME, *Des partenaires de l'action, pour le développement. Les organisations non gouvernementales*, Ed. OCDE, Paris 1988.
6. ANONYME, *Emploi des femmes*, O.C.D.E., Paris, 1970.
7. ANONYME, *Gestion des associations en Afrique : Caractéristique et mise en place*, AN MC/BIT-STEP/WSN, 2004.
8. ANONYME, *Micro Robert*, éd. Paris XIème, 1988.
9. BERNARD Y. et COLLI J.C., *Dictionnaire économique et financier*, éd. Seuil, Paris 1996.
10. BRANCHIARD. M., *Dictionnaire économique et social*, 11^{ème} éd. Ouvrières, Paris 1978.
11. BUYTENDIK F.J.J., *La femme, ses modes d'être, de paraître, d'exister*, PUF, Paris 1998.
12. CALEWAERT W. et Alii, *Principe de droit commercial*, Ed. AD WESMAEL-CHARLIER (S.A.), Namur, 1961.
13. DEFOURNY et DEVELTERE, *Economie sociale au Nord et au Sud*, Des Bosselles, 1999.
14. DEVELTERE P., *Economie sociale et Développement : les coopératives et associations dans les pays en voie de développement*, Ed. De Boeck, Paris 1996.
15. ECHAUDEMAISON C.D. et alii, *Dictionnaire d'Economie et des sciences sociales*, Nathan, Paris 1998.
16. GOFFAUX J., *Problème de développement, Quête de Chimère, voie de Lucidité*, C.R.P. 1986.
17. GUERIN, I, *Microfinance et Autonomie, Programme Finance et Solidarité, secteur emploi*, O.I.T., Genève 2006.
18. IRENE THERY, *Solidarité familiale : un concept paradoxal*, in *Repenser la solidarité*, PUF, Paris 2007.
19. JEAN FRANCOIS PHELIZON, *Dictionnaire de l'économie*, 4^{ème} éd-30^{ème} mille, Ed. Economie, 1985.
20. KITAPINDU MIGENI F., *Guide pratique de l'ONG, Tome 1*, CNONGD, R.D.C., 2004.
21. LANCELIN MARCEL, « Quelques élément de réflexion sur les problèmes d'épargne et de crédit », in *Techniques financières de développement. Epargne et développement*, Paris 1999.
22. LUKOMB NGHENDA, *Droit congolais des sociétés*, tome 1, Kinshasa, 1995.
23. MICHEL LELART, *La tontine, pratique informelle d'épargne dans les pays en voie de développement*, Ed, Jhon Libbey eurotext, Paris, 1990.
24. MULYANGOTE K., *Entreprenariat féminin en Afrique subsaharienne*, D.E.S., en Economie internationale et du développement, Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix-Namur, Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion, 2002-2003.
25. MUSSA M., *La rationalité du développement et l'Etat africain, dans Philosophie africaine : Rationalités ? Actes de la XIVème Semaine philosophique de Kinshasa* (du 20 au 30 avril, 1994), (R.P.A., 24), Kinshasa, F.C.K., 1996.
26. OLIVIER DE SOLAGES, *Réussites et Déconvenues du développement dans Tiers Monde*, Ed. Harmattan, janvier 1993.

Associations de solidarité de développement et promotion de la femme

27. PUTMAN R.D., « *Bowling alone american's declining social capital* ». *Journal of Democracy*, January, vol. 6, n°1
28. SEN A., *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, 1999
29. SERGE PAUGMAN, *Repenser la solidarité*, Presses Universitaires de France, Paris 2007.
30. SERGES J., *Les conditions du progrès humain* (3^{ème} éd. Mise en jour), Kinshasa, CEPAS, 1996
31. TEVOEDJRE A., *La pauvreté, richesse des peuples, économies et Humanismes*, les éd. Ouvrières, Paris, 1978.

SITES INTERNET

WWW.ihoes.be/publication-enligne-php

WWW.teamstoendpoverty.org

WWW.bic+femme+be.fr

WWW.weavershand.com/warp.html